

GROUPEMENT DE BASKET-BALL AMATEUR (G.B.B.A)

REGLEMENT DE LA COUPE

1/ Les équipes évoluant dans le championnat du groupement seront automatiquement inscrites pour la compétition de la coupe G.B.B.A., exception faite des équipes hors championnat qui, si elles le souhaitent, devront en faire spécifiquement la demande au secrétariat via l'adresse mail suivante : secretariatgbba@gmail.com

2/ Si une équipe ne souhaite pas participer à la coupe, elle devra également le signaler au secrétariat par mail à l'adresse suivante : secretariatgbba@gmail.com avant la date qui sera communiquée à la réunion des clubs en fin de saison précédente.

3/ La formule de la coupe est susceptible de changer chaque saison, en fonction des équipes inscrites, de la disponibilité des arbitres, du calendrier du championnat, etc...

4/ La formule choisie sera communiquée en début de saison par mail aux responsables des clubs.

5/ Le tirage au sort aura lieu lors de l'A.O. de début de saison. Chaque représentant de club présent devra piocher une équipe au hasard dans un chapeau contenant des papiers reprenant l'ensemble des équipes participantes à la coupe pour la nouvelle saison. Les confrontations seront établies selon l'ordre du tirage au sort.

6/ L'enregistrement des matchs sera effectué après le tirage au sort.

7/ Les matchs seront communiqués au convocateur qui pourra ensuite convoquer les arbitres pour chacune des rencontres.

8/ Les clubs seront tenus de se mettre d'accord sur le jour et l'heure de la rencontre selon le week-end choisi dans le calendrier pour le 1^{er} tour de la coupe.

9/ Les clubs seront tenus de communiquer leur accord sur la date ainsi que l'heure de la rencontre avant la date communiquée par le secrétariat du groupement.

10/ Le convocateur se chargera de convoquer les arbitres pour chaque match de coupe.

11/ Le programme final sera ensuite envoyé et publié sur le site internet du groupement (www.gbba.be).

12/ Le 1^{er} tour se jouera en matchs aller et retour.

13/ Le vainqueur sera l'équipe qui a soit :

- Gagné les 2 rencontres ;
- Gagné aux points d'écart au total des deux rencontres :

Exemple : "match Aller" A : 62 – B : 60 ; "match Retour" B : 60 - A : 59

Si un ex-aequo est constaté à la fin de la 2^e rencontre par les arbitres, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées et ce jusqu'à ce qu'un gagnant puisse être désigné.

14/ Après avoir enregistré les résultats du 1^{er} tour, un nouveau tirage au sort sera effectué lors d'une prochaine réunion de comité, afin de définir le programme du tour suivant.

15/ Dès le 2^e tour, les équipes joueront un seul match en élimination directe.

16/ Le nombre de tour de la coupe sera défini en fonction du nombre d'équipes inscrites au départ.

17/ Les 4 demi-finalistes seront automatiquement qualifiés pour la journée des finales de coupes soit :

- En tant que finalistes, pour participer à la finale de la coupe du G.B.B.A.
- En tant que perdants des demi-finales, pour participer au trophée « Léon Jamar ».

18/ La journée des finales sera toujours planifiée un 1^{er} mai, sauf accord exprès du C.E.

19/ Un appel d'offres sera lancé au sein du groupement afin de trouver un club qui organisera la journée des finales de coupes.

Deux matchs devront être planifiés d'office et dans cet ordre :

- Match pour le trophée « Léon Jamar ».
- Match de la finale de la coupe G.B.B.A.

Afin d'étoffer la journée, un match supplémentaire (ex. amical) pourrait être ajouté au programme. Dans ce cas, il serait ajouté au planning après accord du C.E., lors de l'élaboration du programme de la journée des finales de coupes.

20/ Les joueurs des équipes inscrites en coupe devront être mentionnés sur la liste officielle à présenter aux arbitres avant la rencontre.

21/ Sauf exception communiquée par le C.E., les frais d'arbitrage seront payés « moitié-moitié » par les deux équipes en présence. Ceci sera d'application à chaque match de coupe, y compris au premier tour.